

DÉPARTEMENT  
DE L'ARIÈGE  
DE\_2025\_028

République française

Membres en exercice : 14  
Présents : 10  
Votants: 11  
Pour: 11  
Contre: 0  
Abstentions: 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BÉNAGUES**

Date de la convocation: 08/12/2025

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Josiane BERGE

**Présents :** Christophe BAUZOU, Josiane BERGE, Simone BIELLE, Thierry DA FURRIELA, Sandrine ESTEBE, Stéphane FABRY, Olivier HILAIRE, Laurent MARSEILLE, Aubry PINATON, Mickaële REIS

**Représentés:** Serge GARCIA représenté par Josiane BERGE

**Excusés:**

**Absents:** Loïc ABENIA, Franquelim FERREIRA, Laurie FERRIES

**Secrétaire de séance:** Simone BIELLE

**Objet : Dde subv Fond de concours "Reprise des voiries Places du Village"**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de reprise des voiries sur les places du village.

Elle précise que ces travaux sont évalués à 98907.75 € H.T soit 118689.30 € TTC.

Dossier priorité 1

Retire et remplace délibération 2025-023

Le financement de ces travaux se décompose comme suit :

Subvention DETR 30 %	29 672.32 € H.T
Subvention FDAL 30%	29 672.32 € H.T
Subvention Fond de concours CCPAP 20%	19 781.55 € H.T
Total Subventions 80%	79 126.19 € H.T
Autofinancement 20%	19 781.56 € H.T

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ♦ se prononce favorablement pour la réalisation de ces travaux ;
- ♦ sollicite l'aide de la Communauté de Communes des Portes Ariège Pyrénées au titre du Fond de Concours 2026 pour financer ces dépenses.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

Le Maire  
Josiane BERGÉ



Secrétaire de séance  
Simone BIELLE

